ACADÉMIE DE DIJON
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

Fiche de poste
Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste NEVERS 1

PRÉSENTATION DU POSTE
Conseiller pédagogique généraliste

- Secteur d'intervention : Circonscription Nevers 1
- Lieu de rattachement : DSDEN 58

MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère participe à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques. Il suit le programme de travail de la circonscription de Nevers 1.

Ses missions s'organisent autour de 4 pôles :

- Gestion / Suivi ;
- Animation ;
- Formation ;
- Recherche/production.

Gestion / Suivi

- Renseigner les enquêtes ministérielles ;
- Assurer le suivi du dossier « plan mathématiques » ;
- Assurer le suivi du dossier « Instruction à domicile » ;
- Formaliser par écrit les projets suivis notamment en mathématiques.

Animation

- Participer à la réflexion pédagogique et la mettre en œuvre sur la circonscription ; particulièrement en mathématiques, dans le cadre du plan national mathématiques ;
- Représenter l'IEN au cours de réunions partenariales ;
- Accompagner l'IEN au cours de réunions institutionnelles ;
- Participer aux conseils école/collège ;
- Aider à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles.

Formation

- Accompagner les professeurs stagiaires, les néo-titulaires et les contractuels ;
- Assurer l'accompagnement pédagogique d'un enseignant ou d'une équipe d'école ;
- Développer la connaissance des programmes de l'école primaire auprès des équipes d'école ;
- Participer à la mise en œuvre des programmes d'animations pédagogiques ;
- Participer à la formation des constellations mathématiques ;
- Participer et contribuer à la formation continue.

Recherche/production

- Participer à la réflexion de l'équipe sur l'exploitation des indicateurs de la circonscription ;
- Assurer le suivi des évaluations nationales CP/CE1 en mathématiques et 6ème avec le collège ;
- Participer à la réflexion du pôle ressources avec des apports en mathématiques ;
- Contribuer aux épreuves des examens ou concours (CAFIPEMF, CRPE).

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES :

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité, de discrétion et de loyauté ;
- Avoir un sens affirmé de la communication et de la négociation ;
- Maîtriser les outils numériques.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES EN MATHÉMATIQUES :

Pour les écoles de la circonscription :

- Renforcer, au plus près du terrain, l'accompagnement en mathématiques des équipes enseignantes au sein des écoles ;
- Susciter des expérimentations et accompagner les projets au sein des équipes dans un esprit de confiance et de partage des pratiques ;
- Favoriser les échanges entre pairs et le développement des bonnes pratiques ;
- Aider les équipes à construire des parcours de mathématiques en s'appuyant sur les nouveaux programmes, tout au long de la scolarité maternelle et élémentaire, incluant des pratiques de manipulation, de verbalisation et d'abstraction ;
- Aider à la création et au développement d'espaces « mathématiques » au sein des classes dès la maternelle.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES DANS LE DOMAINE DE LA RURALITÉ :

Pour le département :

- Accompagner l'IEN en charge du dossier départemental Ruralité.

Pour les écoles de la circonscription :

- Suivre l'un des 3 TER de la circonscription.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2023-2024.

Poste à temps plein vacant au 1er septembre 2024.

RÉGIME INDEMNITAIRE

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour le vendredi 21 juin 2024 à 12 h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.ien58@ac-dijon.fr